Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260930-DCM26_090-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trente septembre deux mil vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence **de Delphine DAVID, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **23 septembre 2026**

PRESENTS :
Les Adjoints au Maire :
Mesdames BAREL – MARTIN - RICHOUX
Messieurs DESSAUGE - FRIN – THIRION

Les Conseillers municipaux :
Mesdames DELALANDE CORBIE – DENISE - GUERIN DAVID – LEPASLIER (départ à 21h08 après le vote délibération n°26.102) - MORICE - NOYAL – ROQUES - VERGER
Messieurs CHEREL – DALINO – DUFFE – GUERIN – HAKKOU - HUBERT – NEDELEC – PARTHENAY (départ à 20h05 après le vote délibération n°26.091) – SOHIER – TILLARD – TRIGALLEZ

PROCURATION :
M. BREBANT a donné pourvoir à M. GUERIN
Mme CROSSE a donné pouvoir à Mme RICHOUX
M. PARTHENAY a donné pouvoir à Mme DAVID (à partir de 20h05)
Mme PETITHOMME a donné pouvoir à Mme NOYAL

ABSENTS :
Mme LESPALIER (à partir de 21h08)

SECRETAIRE: Mme VERGER

PC/CLV/26-090

CONVENTION OPÉRATIONELLE D'ACTIONS FONCIÈRES – ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE/COMMUNE DE MONTFORT-SUR-MEU – SECTEUR RUE DU 11 JUIN 1944

Le Conseil Municipal,

VU le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5210-1 et suivants, ainsi que les articles L 5211-1 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles relatifs aux compétences exercées par les communes et aux modalités de fonctionnement de leurs organes délibérants et exécutifs ;

VU la convention cadre signée le 30 décembre 2021 entre l'EPF Bretagne et la communauté de communes Montfort Communauté, prorogée par délibérations croisées de l'EPF Bretagne le 1er juillet 2025 et de la collectivité le 05/09/2025 ;

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260930-DCM26_090-DE

VU l'avis Favorable de la Commission Ville durable et attractive du 15 septembre 2026 ;

CONSIDERANT que la réalisation du projet d'habitat constitue une priorité pour la Collectivité, laquelle assure la maîtrise d'ouvrage globale de l'opération, la définition du programme urbain et la concertation locale ;

CONSIDERANT que la réussite de cette ambition nécessite une action coordonnée entre la Collectivité et l'EPF Bretagne, associant l'ingénierie territoriale de l'un et les capacités de portage foncier de l'autre ;

CONSIDERANT la nécessité :
- De réaliser des études pré-opérationnelles ;
- D'une évaluation des risques de pollution (sol et bâti) et d'une estimation des coûts de proto-aménagement par des experts ;
- D'un travail d'évaluation et de négociation foncière, de suivi des actes, voire une connaissance approfondie des procédures juridiques par des professionnels du domaine ;
- D'un portage, mobilisateurs de fonds, sur plusieurs années ;
- D'un accompagnement pour la mise en œuvre d'un appel à opérateur ;

CONSIDÉRANT que, sollicité par la commune de Montfort-Sur-Meu, l'EPF Bretagne a proposé un projet de convention opérationnelle encadrant son intervention et annexée à la présente délibération, que cette convention prévoit notamment :
- Les modalités d'intervention de l'EPF Bretagne et notamment les modes d'acquisition par tous moyens ;
- Le périmètre d'intervention de l'EPF Bretagne ;
- Le montant plafond d'action foncière ;
- La durée de la convention ;
- Le rappel des critères d'intervention de l'EPF Bretagne que la commune de Montfort-Sur-Meu s'engage à respecter sur les parcelles qui seront portées par l'EPF Bretagne ;
- Les conditions et le délai de rachat (au terme de la convention au plus tard) des biens à l'EPF Bretagne par la commune de Montfort-Sur-Meu ou par un tiers qu'elle aura désigné, ainsi que la garantie pour l'EPF de récupérer son prix de revient, éventuellement minoré ;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt de la commune de Montfort-Sur-Meu de concrétiser ce partenariat avec l'EPF Bretagne afin de bénéficier de l'appui technique et financier nécessaire à la viabilisation de ce projet d'intérêt **général,**

Après avoir délibéré, à 28 voix pour et 1 abstention (Mme ROQUES), le Conseil municipal :

- **DEMANDE** l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour le secteur Rue du 11 juin 1944 afin d'effectuer les missions détaillées dans la convention opérationnelle d'actions foncières annexée à la présente délibération ;
- **APPROUVE** la convention opérationnelle d'actions foncières annexée ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les avenants à la convention opérationnelle :
 - Évolution du périmètre d'acquisition, de projet ou de veille foncière, sans augmentation du plafond d'action foncière,
 - Évolution à la baisse du montant plafond d'action foncière, avec ou sans évolution du ou des périmètres,
 - Augmentation de la durée de portage (ou de convention) dans les conditions suivantes :
 - jusqu'à deux ans après l'introduction d'un recours gracieux, administratif ou hiérarchique, ou l'introduction d'une action en justice, de nature à empêcher la réalisation de l'opération car leur résolution est nécessaire au calcul du prix de revient, à la levée d'une condition suspensive, à l'obtention d'une autorisation d'urbanisme ou à l'exécution des travaux de proto-aménagement, d'aménagement ou de construction,

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260930-DCM26_090-DE

- dans tous les autres cas, : augmentation de la durée de portage limitée au 31 décembre de l'année au cours de laquelle le portage (ou la convention) doit normalement prendre fin, de façon à ce que la cession se fasse dans le cadre du même exercice budgétaire que celui initialement prévu.

Tout autre avenant à la convention opérationnelle d'actions foncières devra être approuvé par le conseil municipal ;

- **S'ENGAGE** à racheter ou faire racheter les biens portés par l'EPF Bretagne avant la date de fin de portage indiquée dans la convention (ou ses avenants), en garantissant le prix de revient, possiblement minoré.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations

Delphine DAVID,
Maire

MAIRIE DE MONTFORT-SUR-MEU (Ille-et-Vilaine)

Julia VERGER,
Secrétaire de Séance

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260930-DCM26_090-DE